

Pôle Solidarités

Direction de l'Autonomie et de la Santé

POUR AFFICHAGE

ARRETE

■ ■ ■ ■ ■

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 12/12/2016 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale ;

Vu : l'arrêté VP 2015/03 du 16 avril 2015 accordant délégation de signature à Madame Odette DURIEZ, Deuxième Vice-présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

■ ■ ■ ■ ■

Article 1 : Les montants des produits de tarification 2017 concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes « EHPAD MAHAUT D'ARTOIS » de HESDIN

N° FINESS: 620 111 146

Sont fixés comme suit :

Hébergement : 3 303 596,88 €

Dépendance : 885 712,87 €

Article 2 : Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 sont fixés comme suit :

Tarif hébergement : 57,57 €

Tarif dépendance GIR 1-2 : 21,05 €

Tarif dépendance GIR 3-4 : 13,36 €

Tarif dépendance GIR 5-6 : 5,67 €

Résident de moins de 60 ans : 73,00 €

Article 3 : Le montant de la dotation globale dépendance est fixé comme suit :

Dotation annuelle 2017:	670 020,92 €
Dotation mensuelle à compter du 1 ^{er} janvier 2017 :	55 835,08 €

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit être présenté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANCY - 4 rue Bénit C.S.10011 54035 NANCY Cedex - dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services et Mme la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département.

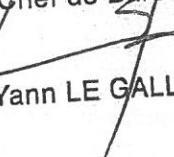
ARRAS, le - 3 MARS 2017

Pour le Président du Conseil départemental,
La Vice-présidente en charge de l'Autonomie,
personnes âgées et handicapées, santé,

Odette DURIEZ

POUR AMPLIATION
Arras le: - 3 MARS 2017

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation

Le Chef de Bureau,

Yann LE GALL